




Informations de base	
2024/0301(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Interface publique connectée au système d'information du marché intérieur pour la déclaration de détachement de travailleurs Modification Règlement 2012/1024 2011/0226(COD)	
Subject 1.20.09 Protection de la vie privée et des données 2.80 Coopération et simplification administratives	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		DANIELSSON Johan (S&D)	06/03/2025
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		SCHWAB Andreas (EPP)	06/03/2025
	Commission pour l'évaluation budgétaire		Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire	Date de nomination
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		SÉJOURNÉ Stéphane	
Comité économique et social européen				

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/11/2024	Publication de la proposition législative	COM(2024)0531 	
10/02/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
08/09/2025	Vote en commission, 1ère lecture		

08/09/2025	Décision de la commission parlementaire d'ouvrir des négociations interinstitutionnelles à travers d'un rapport adopté en commission		
12/09/2025	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A10-0162/2025	Résumé
06/10/2025	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles annoncée en plénière (Article 71)		
08/10/2025	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles confirmée par la plénière (Article 71)		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/0301(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2012/1024 2011/0226(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Dossier de la commission	CJ52/10/01509

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE772.171	30/04/2025	
Amendements déposés en commission		PE774.325	04/06/2025	
Amendements déposés en commission		PE774.328	04/06/2025	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0162/2025	12/09/2025	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2024)0531 	13/11/2024		
Document annexé à la procédure	SWD(2024)0258 	14/11/2024		
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé

Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2024)0531	09/01/2025	
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2024)0531	21/01/2025	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0165/2025	29/04/2025	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
ARIMONT Pascal	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	25/03/2026	Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne
CLAUSEN Per	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	20/01/2026	Fagligt Fælles Forbund
CLAUSEN Per	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	24/10/2025	EUROPEAN FEDERATION OF BUILDING AND WOODWORKERS
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	14/10/2025	Spanish Representation
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	13/10/2025	Danish Representation
CLAUSEN Per	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	08/10/2025	Fagligt Fælles Forbund
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	07/10/2025	Polish Representation
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	07/10/2025	French Representation
CLAUSEN Per	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	26/09/2025	Blik- og Rørarbejderforbundet Danske Byggefag - Danish Construction Union Fagligt Fælles Forbund
ANGEL Marc	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	16/07/2025	FEDIL - The Voice of Luxembourg's Industry
VAN DEN BERG Brigitte	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	16/07/2025	Stichting Mondiaal FNV
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	04/07/2025	Deutscher Gewerkschaftsbund

DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	10/06/2025	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
BLOM Rachel	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	03/06/2025	Sociale Verzekeringsbank
ARIMONT Pascal	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	23/05/2025	Handwerkskammer Trier Elektroinnung Trier-Saarburg Schreinerinnung Trier-Saarburg
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	15/05/2025	BUSINESSEUROPE
ARIMONT Pascal	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	12/05/2025	Luxforge - Constructions métalliques au Luxembourg
ARIMONT Pascal	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	12/05/2025	IBB Baugesellschaft mbH Diritherm AG
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	09/05/2025	Confederation of Swedish Enterprise
ARIMONT Pascal	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	06/05/2025	Verband Deutscher Maschinen- und Anlagenbau e.V.
VAN DEN BERG Brigitte	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	28/04/2025	Verband Deutscher Maschinen- und Anlagenbau e.V.
GEDIN Hanna	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	25/04/2025	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
ARIMONT Pascal	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	17/04/2025	J. M. Leufgen AG
SCHWAB Andreas	Rapporteur(e)	IMCO	16/04/2025	European Association of Paritarian Institutions of Social Protection
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	16/04/2025	Council of European Employers of the Metal, Engineering and Technology-based Industries
SCHWAB Andreas	Rapporteur(e)	IMCO	14/04/2025	Verband Deutscher Maschinen- und Anlagenbau e.V.
ARIMONT Pascal	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	11/04/2025	Born & Meyer SARL
ARIMONT Pascal	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	09/04/2025	Gesamtverband der Arbeitgeberverbände der Metall- und Elektro-Industrie e.V. NEUMAN & ESSER (NEA GROUP) NEAC Compressor Service GmbH & Co
SCHWAB Andreas	Rapporteur(e)	IMCO	09/04/2025	Gesamtverband der Arbeitgeberverbände der Metall- und Elektro-Industrie e.V.
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	09/04/2025	Deutscher Gewerkschaftsbund
ANGEL Marc	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	08/04/2025	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	08/04/2025	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
DANIELSSON Johan	Rapporteur(e)	EMPL	28/03/2025	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
SCHWAB Andreas	Rapporteur(e)	IMCO	27/03/2025	Council of European Employers of the Metal, Engineering and Technology-based Industries
SCHWAB Andreas	Rapporteur(e)	IMCO	12/03/2025	Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände e.V.

Autres membres

--	--	--	--	--

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
RADTKE Dennis	10/06/2025	Mission of Switzerland to the European Union
DANIELSSON Johan	29/04/2025	Danish Trade Union Confederation EU Office
DANIELSSON Johan	28/04/2025	European Association of Paritarian Institutions of Social Protection
DANIELSSON Johan	21/02/2025	EUROPEAN FEDERATION OF BUILDING AND WOODWORKERS
DANIELSSON Johan	18/11/2024	The Swedish Trade Union Confederation
DANIELSSON Johan	18/11/2024	EUROPEAN FEDERATION OF BUILDING AND WOODWORKERS
DANIELSSON Johan	15/11/2024	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
DANIELSSON Johan	15/11/2024	Svensk Bygghkontroll

Interface publique connectée au système d'information du marché intérieur pour la déclaration de détachement de travailleurs

2024/0301(COD) - 12/09/2025 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales et la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs ont adopté le rapport présenté conjointement par Johan DANIELSSON (S&D, SE) et Andreas SCHWAB (PPE, DE) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interface publique connectée au système d'information du marché intérieur pour la déclaration de détachement de travailleurs et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012.

Les commissions compétentes ont recommandé que la position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

Interface publique connectée au système d'information du marché intérieur

La proposition vise à mettre en place une interface publique électronique multilingue (à savoir un portail web sécurisé permettant l'utilisation d'un format électronique commun et le transfert automatique de données) connectée au système d'information du marché intérieur (IMI), pour la déclaration du détachement de travailleurs.

Le droit d'un État membre pourra prévoir que les prestataires de services peuvent déclarer le détachement de travailleurs en soumettant au plus tard **au début de la prestation de services** une déclaration fondée sur un formulaire type multilingue par l'intermédiaire de l'interface publique. Un État membre pourra prévoir que les prestataires de services mettent à disposition des copies des documents pertinents dans un délai raisonnable par l'intermédiaire de l'interface publique.

Fonctionnalités de l'interface publique

Selon les députés, l'interface publique devrait être **gratuite et disponible dans toutes les langues officielles des institutions de l'Union**. Elle devrait offrir des fonctionnalités permettant:

- la création d'un compte pour un accès sécurisé à l'espace réservé du prestataire de services, permettant à ces derniers d'enregistrer également les données pertinentes pour les futures déclarations de détachement;
- un enregistrement approprié de l'activité des utilisateurs, y compris la transparence des modifications apportées aux déclarations de détachement;
- la création, la soumission et la gestion des déclarations de travailleurs détachés, y compris, dans la mesure du possible, la validation technique des données au moyen de registres publics nationaux et de l'Union pertinents;
- la transmission par voie électronique d'un extrait conservable de la déclaration de détachement au travailleur détaché;
- la transmission par voie électronique d'une copie de la déclaration de détachement au destinataire du service;
- la présentation des pièces justificatives pertinentes dans le cadre d'une déclaration de détachement et la mise à la disposition des autorités nationales compétentes responsables de l'État membre d'accueil des documents soumis dans l'IMI;
- de veiller à ce que les prestataires de services aient accès au site web qui fournit des informations sur le droit du travail, le droit social et le droit fiscal nationaux applicables aux travailleurs détachés, y compris les exemptions pertinentes pour déclarer un détachement, dans tous les États membres;
- de permettre aux prestataires de services établis dans des pays tiers et aux travailleurs indépendants de soumettre des déclarations aux fins de satisfaire aux exigences nationales en matière de déclaration de détachement qui ne relèvent pas du champ d'application de la directive 2014/67/UE.

La Commission sera responsable du développement, de la maintenance et de l'exploitation de l'interface publique et fournira un soutien technique aux États membres, y compris les fonctionnalités nécessaires demandées par les États membres. Elle devra veiller à ce que l'interface publique et son contenu soient **conviviaux et accessibles aux personnes handicapées**.

Utilisation de l'interface publique par les États membres

La Commission devra mettre à disposition sur l'interface publique la liste des États membres qui y font usage. Lorsqu'un État membre décide de ne pas utiliser l'interface publique, l'interface publique mettra à disposition le lien vers le site internet de déclaration de détachement de cet État membre, le cas échéant, qui est interopérable avec l'IMI.

Formulaire type

Tout État membre pourra soumettre à la Commission des demandes de modification du formulaire type établi à l'annexe I, en expliquant les motifs de cette demande. La Commission examinera, dans un délai raisonnable, ces demandes en vue de modifier le formulaire type, le cas échéant et pour autant qu'elles soient justifiées et proportionnées. Afin de modifier le formulaire type établi par le règlement, la Commission pourra adopter des actes délégués pour ajouter, modifier ou supprimer les informations requises.

Traitement et conservation des données à caractère personnel

Le prestataire de services devra être considéré comme responsable du traitement pour le traitement de l'identité des travailleurs détachés ainsi que de toute autre donnée à caractère personnel contenue dans des documents soumis à l'interface publique par le fournisseur de services.

L'interface publique devra prévoir la suppression automatique des informations relatives à un affichage qui ont été soumises par l'intermédiaire de cette interface publique **10 ans** après la date de fin de la période de publication. Elle devra également prévoir la suppression automatique des informations relatives au domaine réservé du prestataire de services **36 mois** après la dernière déclaration postée soumise.

Les informations contenues dans les déclarations de détachement soumises dans l'interface publique devront être mises à la disposition de l'Autorité européenne du travail.

Rapport

La Commission fera rapport sur l'expérience acquise dans l'application du règlement au plus tard **trois ans** après que l'interface publique est pleinement opérationnelle. Le rapport examinera dans quelle mesure le règlement a permis d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur, d'encourager les États membres à utiliser l'interface publique, y compris la possibilité de rendre l'utilisation de l'interface publique obligatoire pour les États membres.